

PAC 2023 : le Cnaol apprécie l'accent mis sur l'agriculture durable où les AOP laitières françaises apportent une contribution considérable, mais reste vigilant concernant les aides couplées et les écorégimes

Dès les premières heures des négociations de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), le Cnaol a veillé à ce que la réglementation européenne, qui s'appliquera en 2023, renforce les productions sous Appellation d'Origine Protégée (AOP). Premier pays européen d'indication géographique, la France compte 51 AOP laitières dont 46 fromages, 3 beurres et 2 crèmes.

A ce jour, le Cnaol se satisfait de plusieurs orientations de la PAC 2023. En effet, **plusieurs aspects sur les signes de qualité ont été confortés**. Ainsi, la place des facteurs humains dans la définition des AOP est confirmée, ce qui assure **une plus grande protection** au titre du maintien des savoir-faire et pas seulement du nom. Ces orientations viennent également renforcer les indications géographiques en fournissant des outils innovants pour consolider la protection des noms contre toute utilisation abusive, notamment sur internet.

La future PAC prévoit également **la simplification des procédures de modification des cahiers des charges**. Les modifications standard seront dorénavant gérées par les états membres. Cette simplification permettra aux différentes AOP laitières d'introduire des éléments de durabilité dans leur cahier des charges, une durabilité fortement mise en avant dans les orientations de la PAC 2023.

Cet accent mis sur l'agriculture durable corrobore avec les travaux entrepris par le Cnaol. En effet, à la rentrée 2021, le conseil des AOP laitières présentera un programme « AOP laitières durables » reposant sur des engagements précis démontrant toute la constance de ses systèmes de production. Les AOP laitières créent une chaîne de valeur considérable, tant au niveau économique, social, patrimonial et environnemental pour leur aire géographique.

Produites à 70% en zone de montagne, les AOP laitières contribuent largement à la vitalité de ses territoires. **Ciblant une production en particulier, les aides couplées permettraient d'accompagner les filières laitières de montagne et de maintenir une production laitière diverse, attractive et dynamique pour ces zones souvent défavorisées.** Le Cnaol espère leur continuité et un apport avantageux.

La réforme de la PAC se construit également en France. En effet, le cadre européen prévoit une déclinaison dans chaque état membre avec un plan stratégique national reposant sur plusieurs outils. Le déploiement de ce plan repose sur les écorégimes, aides conditionnées aux agriculteurs qui ont des pratiques répondant aux attentes sociétales et environnementales. **Le Cnaol reste mobilisé afin que les AOP laitières soient reconnues, par la voie de la certification, pour leurs pratiques vertueuses associées et leurs spécificités d'élevage au même titre que l'agriculture biologique.** L'ensemble des filières AOP laitières espèrent une reconnaissance de leurs externalités positives dans la PAC 2023.

Contact presse

Marylène Bezamat – 06.03.99.62.07 – mbezamat@cnaol.fr

Pour en savoir plus : www.fromages-aop.com

Twitter : @AOPlaitières

A propos du Cnaol

Créé en 2002, le Cnaol, Conseil National des Appellations d'Origine Laitières, a pour rôle de défendre et de promouvoir les Appellations d'Origine laitières, au niveau national, européen et international. Il regroupe l'ensemble des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des 51 AOP laitières françaises : 46 fromages, 3 beurres et 2 crèmes.

Il apporte également conseil et accompagnement aux ODG dans l'accomplissement de leurs missions : programmes de recherche et développement, outils collectifs, veille réglementaire... Le Cnaol mène de nombreuses actions pour lutter contre la distorsion, le parasitisme ou la contrefaçon qui portent préjudice aux AOP laitières.